

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 7/06/2019

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Rue de la Roche Fatale, 81

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Suite à la précédente demande de permis datant de 20017, nous sommes heureux de constater que les lacunes des plans de la situation de fait ont été comblées par le demandeur. En effet, la situation de la cour couverte et de la gaine d'extraction est correctement représentée. Au sujet du groupe de ventilation, nous souhaiterions nous assurer que cet équipement bénéficie bien d'un permis d'environnement en règle (si cela est nécessaire).

Concernant la demande, nous sommes étonnés que le demandeur souligne dans sa demande le refus de permis qu'il a obtenu lors de la précédente demande de permis (2017) mais ne souligne pas le permis sous conditions qui lui avait été octroyé en 2012 et qui permettait d'ajouter un étage au bâtiment actuel qu'il n'a pourtant pas mis en oeuvre.

Néanmoins, notre association émet plusieurs inquiétudes quant au projet proposé par le demandeur.

Premièrement, rappelons que le quartier où se situe le projet subit une forte pression automobile, et ce malgré la présence du métro à deux pas. Les nombreux commerces présents aux alentours (dont le restaurant au rez-de-chaussée du projet) amènent de nombreux véhicules et rendent le stationnement pour les riverains compliqués. À ce titre, notre association s'étonne que malgré une proposition de densification (ajout d'un logement 2 chambre + bureau) aucune amélioration ne soit proposée en termes de mobilité (création d'espace pour le stockage de vélos par exemple). En outre, nous déplorons également l'absence de caves pour les logements existants et projeté.

Deuxièmement, notre association s'inquiète de la rehausse proposée par le demandeur et plus particulièrement de la cohérence de la rue de la Roche fatale. En effet, la rehausse proposée viendrait enclaver et marquer une rupture entre les maisons voisines de la rue de la Roche fatale qui présentent des gabarits R+2.

Finalement, nous sommes heureux de constater que la toiture plate projetée est transformée en toiture verte extensive même si nous souhaiterions que le projet fasse un pas supplémentaire dans la gestion des eaux pluviales en proposant par exemple une toiture stockante afin de pallier à l'absence de citerne ou de bassin d'orage.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.